

SEANCE DU 29 Mars 2010

CONVOCAION du 22 mars 2010

COMPTE-RENDU AFFICHE le 05 avril 2010

Le vingt-neuf mars deux mille dix, vingt heures, le **Conseil Municipal de la Commune de GLISY**, légalement convoqué, s'est réuni au nombre fixé par la Loi au lieu ordinaire des séances.

ETAIENT PRESENTS: M. NOYELLE Jean. M. FAUVET Jean-Luc. Mme ANGOT Sylvie. M. DEMARQUET Michel. M. PONGE Pascal. Mme CARON Elisabeth. M. BEAUGRAND Patrick. M.HUCHIN Tony. M. FOURNET Guillaume. Mme Roselyne HEMART. M. CATONNET Martin. Mme WANNEPAIN Brigitte M. CHRETIEN Pascal. Mme PINI Lucrèce. M. DOMINGUES Laurent.

Mr Jean-Luc FAUVET s'est proposé pour être secrétaire de séance et a été élu **secrétaire de séance** sur proposition de Monsieur le Maire.

LA SEANCE EST OUVERTE

Monsieur le Maire dépose sur la table du Conseil l'étude de programmation de la salle multifonctions qui peut être consultée pour faire suite à la demande de Monsieur Michel DEMARQUET lors de la réunion du 12 mars 2010.

DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été décidé d'étoffer les équipes du service technique afin de permettre d'agir en régie pour les entretiens des propriétés communales, les espaces verts, mais aussi pour les petits travaux, comme par exemple l'extension de la salle des archives de la Mairie. Un contrat d'accompagnement à l'emploi a été signé avec l'Etat et une personne recrutée dans ce cadre. Il convient maintenant créer un emploi d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe dont la mission essentielle résidera dans la polyvalence et la capacité d'interventions dans les secteurs des espaces verts, l'entretien des bâtiments, des petits aménagements dans les propriétés communales, l'entretien du matériel communal, en particulier les véhicules. Cet agent sera aussi responsable de la pose et la dépose des illuminations de Noël. Un profil de poste sera rédigé avec le concours de Madame Sylvie ANGOT et fera l'objet d'une annonce de vacance auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant sur proposition de l'autorité territoriale de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Echanges en séance :

Mr le MAIRE : *Notre agent titulaire doit faire face à des contraintes physiques, limites en port de charges lourdes, le second agent titulaire doit encore s'affirmer en particulier pour ce qui concerne la prise d'initiative.*

Notre agent contractuel a des capacités pour encadrer, pourquoi pas en qualité de garde assermenté à terme.

Laurent Domingues : *Cet agent sait aussi s'intéresser à d'autres activités, y compris sur la maintenance du matériel technique, il nous permet d'avoir un matériel bien entretenu. Ces compétences pourraient nous permettre à terme d'investir dans d'autres types de matériels (poste à soudeuse par exemple).*

Martin Catonnet : *Quels indicateurs a-t-on eu égard aux volumes de travaux fournis, cela fait maintenant 4 agents, soit 4 x 1600 h /an, a-t-on mesuré la charge de travail ?*

Laurent Domingues : Quand le travail doit se poursuivre, notre agent contractuel n'hésite pas à aller au bout d'un chantier, y compris en dehors des horaires « prévus », il donne le rythme.

Tony Huchin : Il serait plus judicieux qu'il soit là 5 jours dans la semaine.

Pascal Ponge : C'est un agent compétent et fiable qui réalise des chantiers corrects.

Jean Noyelle : C'est quelqu'un qui peut avoir et suivre des formations complémentaires.

Jean-Luc Fauvet : Il serait souhaitable que l'une partie de nos agents titulaires soient rattachés aux équipes d'Amiens Métropole, ce qui leur permettrait d'acquérir un savoir faire et des compétences nouvelles au sein d'équipes spécialisées.

Tony Huchin : Si un agent est placé en congés, y compris pour maladie, doit-on le remplacer ?

Guillaume Fournet : La haie donnant accès au lotissement a été taillée en hauteur et en longueur, c'est un travail de qualité que nous n'avons pas perçu avant.

Martin Catonnet : Qui est l'interlocuteur de ce personnel, de ces agents ?

Sylvie Angot : Par disponibilité, c'est le secrétaire de Mairie qui sera le plus disponible pour collecter les infos et les rediffuser.

Après débats, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris en application de l'article 4 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée

Sur proposition du Maire,

- approuve le tableau des emplois permanents de la Collectivité à compter du 15 juin 2010 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
<i>Filière administrative</i> Secrétaire de Mairie Adjoint Administratif	Secrétaire de Mairie à temps non complet	1
	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe à temps non complet	1
<i>Filière technique</i> Adjoint technique	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps non complet ➤ garderie, cantine, ménage	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à temps complet : ➤ voirie, bâtiments, espaces verts...	4
	➤ cantine, ménage des bâtiments publics	1

- dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours

ACCIDENT DE VOIRIE : ACCEPTATION DE L'INDEMNITE PROPOSEE PAR L'ASSURANCE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un véhicule a dérapé sur une plaque de verglas au carrefour formé par les rues des Vignes, du Vert Bout et Chemin des Al' Ouèdes et a heurté le réverbère proche de l'intersection. Un constat amiable a été dressé. L'entreprise Cégelec sollicitée par la Mairie a établi un devis arrêté à la somme de 1.404,75 €. L'assurance de la partie adverse a décidé de rembourser l'intégralité du dégât subi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la présente indemnisation qui sera imputée au compte 778 « produits exceptionnels ».

Echanges en séance :

L'assurance prend en charge le remboursement à hauteur de 1404, 75 euros, à l'occasion de cette intervention nous demanderons aussi à l'entreprise d'intervenir sur le candélabre de la rue d'en Haut qui ne cesse de se couper.

Après débats, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter l'indemnité de 1.404,75 € versée par l'assurance de la partie adverse.

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le propriétaire de la parcelle AA 78 sise sur Neuve en face de la Mairie lui a fait part de son intention de vendre son immeuble consécutivement au décès de sa mère. Comme l'atteste la déclaration d'intention d'aliéner déposée par le Notaire du vendeur, le prix de cession demandé est de 160.000 €, frais de 9.620 € en plus, y compris l'acte notarié. Cette parcelle d'une superficie de 1.598 m² présente un intérêt pour la collectivité publique. Monsieur le Maire pense qu'elle pourrait être utilisée pour partie pour les services techniques et pour partie pour la construction de petits logements que la Collectivité pourrait louer. Tout comme pour la parcelle AA47, assiette de l'actuelle cantine, de la bibliothèque et des salles d'exposition, que la municipalité avait acquise, bien qu'aucun projet n'était clairement défini, la Collectivité a tout intérêt à se porter acquéreur en faisant jouer son droit de préemption urbain institué par délibération en date du 17 juin 1993. Monsieur le Maire proposera par la suite, une fois l'acte translatif signé, la création d'un groupe de réflexion qui examinera les besoins et fera des propositions au Conseil.

Monsieur le Maire sollicite de l'Assemblée l'autorisation de conclure avec le propriétaire de l'ensemble immobilier, puis par la suite de signer chez le Notaire l'acte translatif.

Echanges en séance :

Mr le Maire : *Le propriétaire a déposé une DIA, sur une surface de 1598 m². Cette surface est bien située.*

Le propriétaire des 4 maisons à côté de la mairie ne se manifeste pas, un éventuel projet de quelque nature qu'il soit est pour le moment au point mort, de plus cela situe dans le centre bourg où il n'y a pas de COS.

La construction principale est une longère très basse, elle semble difficilement récupérable, la cave est quand même en béton.

Le prix de cession est de 160 000 euros, nous avons reçu la DIA en date du samedi 27 mars, le Conseil doit se prononcer y compris en pouvant exercer son droit de préemption, le document notarié confirme les termes.

Michel Demarquet : *Ce propriétaire m'a dit qu'il ne voulait pas gagner de l'argent sur cette opération. Cette maison est une des rares fermes picardes restant dans notre commune.*

Mr le Maire : *Le projet d'une petite résidence pour personnes âgées est en projet qui peut inclure dans cette opération.*

Guillaume Fournet : *Ne pas forcément vouloir y mettre abri bus, parking, à la fois pour des problèmes de sécurité mais aussi pour des questions d'aménagement. L'abri bus devrait être côté école.*

Laurent Domingues : *Comme Michel (Demarquet) l'a dit, il faut respecter « l'historique », il faut garder l'allure, y compris en front à rue, préserver la hauteur de charpente, style ferme picarde.*

Martin Catonnet : Sur ces sujets, la commission patrimoine doit être le lieu où seront initiés les futurs projets qui seront discutés ensuite en CM.

Après débats, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **approuve l'exposé de Monsieur le Maire**
- **décide de se porter acquéreur de la parcelle AA 78 d'une superficie de 1.598 m² sis au 5, rue Neuve, en exerçant son droit de préemption institué par délibération du 17 juin 1993 au prix de 160.000 €, frais de notaire en plus.**
- **décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la Commune l'acte translatif, ses suites ou le compromis de vente si nécessaire**
- **s'engage à voter les crédits nécessaires au budget primitif 2010.**

BUDGET PRIMITIF 2010

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adopté le compte administratif 2009 le 12 mars 2010 qui a dégagé un excédent de clôture de 3 177 524,88 € au 31 décembre 2009 en fonctionnement et 52.277,05 € en investissements avec un solde déjà financé des restes à réaliser de -291.000 € (400.000 € en dépenses et 109.000 € en recettes). Il rappelle au Conseil Municipal les réunions de la commission de finances, les échanges qui ont eu lieu au cours de la réunion du 12 mars 2010. Il souligne aussi que la session budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une Commune : c'est en termes financiers que l'action municipale est traduite, les orientations données conformément aux engagements. Pour tenir compte des diverses propositions qui ont été formulées,

- un crédit en dépenses de fonctionnement d'un montant de 20.000 € est proposé à l'article 6574 « subventions aux associations de droit privé » pour pouvoir répondre à des demandes d'accompagnement si une ou plusieurs associations proposaient des manifestations qui seraient tournées vers l'ensemble de la population
- un crédit complémentaire de 40.000 € est proposé à l'article 65736 « subvention au CCAS » que Monsieur le Maire pressent comme étant le mieux à même d'étudier les participations financières et les aides que la Collectivité pourrait apporter pour des projets visant certaines tranches de la population, comme par exemple les jeunes de 14 à 17 ans. Une délibération spécifique du Conseil Municipal devra en tracer les grandes lignes.
- Un crédit de 3.615 € inscrit au compte 6554 « contributions aux organismes de regroupement » pour le financement de projets que l'équipe pédagogique du SISCO proposerait aux élèves des écoles.

Monsieur le Maire insiste sur les points suivants :

- Les dépenses de fonctionnement sont modérées puisqu'elles représentent à peine plus de 12,5 % du montant des dépenses générales. Parmi ces dépenses de fonctionnement, les charges de personnel, y compris les cotisations aux organismes sociaux, forment un total de 42,3 % de la dépense, traduisant la volonté de renforcer les moyens humains comme cela s'est fait au cours de la 1^{ère} année du mandat dans tous les domaines, technique ou administratif.
- Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité locale, elle-même étant assise principalement sur la taxe sur le foncier bâti. Monsieur le Maire insiste sur la faiblesse des taux de taxe d'habitation, la plus faible de la communauté d'agglomération et de la taxe sur le foncier non bâti. Pour fixer un ordre de grandeur, la TH rapporte à la Commune environ 14.368 € soit 2,04 % des produits fiscaux. Cette pression fiscale faible trouve ses raisons dans la présence du Pôle Jules Verne.

Section de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
chapitres	Libellé	propositions BP 2010
11	charges à caractère général	198 250.00 €
12	charges de personnel	241 500.00 €
14	atténuation de produits	0.00 €
65	autres charges de gestion courante	121 250.00 €
656	frais de fonctionnement groupes d'élus	0.00 €
	Total des dépenses de gestion courante	561 000.00 €
66	charges financières	0.00 €
67	charges exceptionnelles	10 000.00 €
68	dotations aux amortissements	0.00 €
22	dépenses imprévues	0.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	571 000.00 €
23	virement à la section d'investissements	3 652 000.00 €
42	opérations d'ordre entre section	0.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	3 652 000.00 €
	TOTAL DES DEPENSES	4 223 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
chapitres	Libellé	propositions BP 2010
70	produits de service	25 540.00 €
73	impôts et taxes	881 361.00 €
74	dotations et participations	76 869.00 €
75	autres produits de gestion courante	30 000.00 €
13	atténuation de charges	29 500.00 €
	Total des recettes de gestion courante	1 043 270.00 €
76	produits financiers	2 205.00 €
77	produits exceptionnels	0.00 €
78	reprise sur amortissements	0.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	1 045 475.00 €
R002	résultats reportés de 2009	3 177 525.00 €
	TOTAL DES RECETTES	4 223 000.00 €

Pour ce qui concerne la section des investissements, les opérations ont été définies lors des réunions rappelées en préambule. Ainsi, les principales directions sont :

- Extension du cimetière
- Logements locatifs
- Participation pour la salle multifonctions due à la Communauté d'agglomération
- Acquisitions de terrains ou bâtiments
- Programme de voirie 2010

**Section d'investissements
DEPENSES**

OPERATIONS BUDGETAIRES	montant TTC estimé	restes à réaliser 31/12/2009	nouveaux crédits BP 2010
Logements locatifs aidés et accession aidée (y compris VRD)	895 000.00 €	100 000.00 €	795 000.00 €
Programme de voirie 2010	355 000.00 €	47 000.00 €	308 000.00 €
Extension du cimetière	810 000.00 €	80 000.00 €	730 000.00 €
O.P.A.H. sur les voies communales (pour mémoire ->en fonctionnement)	10 000.00 €		10 000.00 €
ateliers municipaux (extension des ateliers et équipements)	130 000.00 €	51 700.00 €	78 300.00 €
Aménagement des marais (aires de stationnement et régulation des accès)	40 000.00 €	40 000.00 €	0.00 €
Droit de préemption urbain	1 317 200.00 €	50 000.00 €	1 267 200.00 €
Salle multifonction (fonds de concours et aide à l'équipement intérieur)	331 500.00 €		331 500.00 €
Bâtiments publics (compris abri-bus pour Parents d'Elèves)	28 000.00 €	15 000.00 €	13 000.00 €
Réalisation de plans d'alignement	10 000.00 €		10 000.00 €
Extension réseaux, effacements (candélabres rue du Vert Bout)	15 000.00 €	15 000,00 €	0.00 €
Hors opérations	1 300.00 €	1 300.00 €	0.00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENTS	3 933 000.00 €	400 000.00 €	3 533 000.00 €

RECETTES

OPERATIONS BUDGETAIRES	montant TTC estimé	restes à réaliser 31/12/2009	nouveaux crédits BP 2010
Aménagement AA 47 : cantine-garderie, dotation globale d'équipement de l'Etat	109 000.00 €	109 000.00 €	0.00 €
Extension du cimetière (DGE + Département + réserve d'Etat)	72 000.00 €		72 000.00 €
recettes non affectées			
R001 : résultat reporté au 31/12/2009	52 277.00 €		52 277.00 €
FCTVA	44 664.00 €		44 664.00 €
TLE 1%	3 059.00 €		3 059.00 €
virement de la section de fonctionnement	3 652 000.00 €		3 652 000.00 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS	3 933 000.00 €	109 000.00 €	3 824 000.00 €

Echanges en séance :

***Guillaume Fournet** : je suis satisfait des augmentations dans les crédits de fonctionnement des budgets du type CCAS ou subventions aux associations, les dépenses du type achats ou participation à l'achat de tickets de cinéma pour les jeunes est une parfaite illustration de ce qui est très utile sans être trop coûteux.*

Suspension de séance :

Le secrétaire de Mairie: *On ne peut pas donner d'argent en direct, il faut un interlocuteur de type associatif.*

Reprise de séance :

Roselyne Hémart : *Y compris avec la salle multi fonction, on a la possibilité d'ouvrir à d'autres activités.*

Sylvie Angot : *Ces jeunes (14/17) font partie de nos préoccupations à ce sujet, un séjour à SAMOENS (département 74) peut être envisagé pour une douzaine de jeunes, les tarifs peuvent s'appuyer sur des tarifs qui s'appuient sur des grilles (calculés sur le quotient familial) où la commune plus le CCAS peuvent financer une aide pour chaque jeune / 5 grilles de référence), le maximum de participation par jeune serait de 575 euros.*

La période idéale serait du 01 au 15/08.

Guillaume Fournet : *Pour les 8/12 ans, des interventions du CPIE peuvent être réalisées sans nuitée en appui aux activités de type CLSH, un RDV entre le 12 et le 14 Avril va se dérouler, les conseillers seront informés.*

Mr le Maire : *Retour au BP, il y a aussi un complément de prévu ouvert pour le SISCO par exemple dans le cadre de projets vers des organismes de regroupement (3615 euros proposés).*

Roselyne Hémart : *L'équipe éducative des enseignants est informée et s'en réjouit.*

Tony Huchin : *Notre zone d'activités serait classée en ZAFR, cela signifie t-il qu'il y a des produits qui nous échappent, du fait des exonérations accordées.*

A-t-on une idée des recettes que les nouvelles implantations vont générer ?

Suspension de séance :

Mr le secrétaire de Mairie précise : *En phase finale, avec un taux d'occupation satisfaisant à travers des activités de type commerce, les produits pourraient être équivalents à ceux de la galerie marchande de Géant.*

Reprise de séance :

Mr le Maire : *Concernant notre projet d'aménagement à côté du « lotissement Lenglet », notre avocat nous alerte en disant qu'il faudra passer en DUP.*

Nous sommes propriétaires du terrain de 400 m2, mais nous devons lui verser une indemnité perte d'exploitation, ce qui peut conduire à un retard de 1 à 2 ans.

Le projet de lotissement accusera probablement un retard conséquent.

Pour la voirie, il s'agit d'un montant de 355 000 euros.

Pour les marais, les crédits disponibles seraient de 15000 + 18000 + 7000 euros en 2010.

Guillaume Fournet : *Pour ce qui concerne la salle multi fonction, il me semble que la hauteur va réduire les possibilités de pratique de l'activité badminton, pour peut-être qu'elle ne se tourne que sur le volet loisir.*

Le revêtement de sol sera résistant avec une couche élastique d'une profondeur de 9 mm.

Mr le Maire : *Probablement, il faut voir ce que sont les règles, pour ce qui concerne le revêtement de sol, celui-ci sera résistant avec une couche élastique d'une profondeur de 9 mm.*

Après débats, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré dans les formes prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, (vote par chapitre en section de fonctionnement, vote par opération en section d'investissements), décide à l'unanimité:

- **D'approuver l'exposé de Monsieur le Maire,**
- **De voter le budget primitif 2010 dans les conditions ci-dessus exposées**
- **D'approuver la ventilation des crédits sur les articles spécialisés (subventions aux associations, au CCAS, cotisations diverses, organismes de regroupements)**

VOTE D'IMPOSITION 2010 FIXATION DES TAUX

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de fixer les taux d'imposition à retenir pour le calcul des impôts locaux 2010 en ce qui concerne la part communale. Il rappelle qu'en 2006 les taux de taxe d'habitation et de fonction non bâti ont été diminués de moitié pour faire bénéficier les résidents de Glisy des fruits du développement de la Commune. Il propose au Conseil Municipal de reconduire les taux 2009 si bien que la situation fiscale pourrait se résumer au tableau ci-après :

	bases 2010	taux 2010	produit 2010	variations taux
TAXE D'HABITATION	359 200	4.000	14 368	1.00000
TAXE FONCIER BATI	3 134 000	21.890	686 033	1.00000
TAXE FONCIER N.B.	26 900	10.370	2 790	1.00000
TOTAL	3 520 100		703 191	
ALLOCATION COMPENSATRICE			3 769	
TOTAL FISCAL			706 959	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les taux d'imposition suivants pour l'année 2010 :

- **Taxe d'habitation :** **4,00%**
- **Taxe foncières sur les propriétés bâties :** **21,89%**
- **Taxe foncière sur le non bâti :** **10,37%**

Permettant d'obtenir un produit fiscal attendu (compte 7311) de la nomenclature M14 de 703.191,00 euros.

INFORMATIONS DU MAIRE

Mr le Maire / Guillaume Fournet :

Une réunion est programmée le 20 avril 2010 à 18 h sur le thème des transports en communs et plus particulièrement par les lignes d'AMETIS, il y a plusieurs personnes dans le lotissement voire à la canardière, des personnes qui sont bloquées, faute de disposer d'un moyen de transport.

D'une manière plus collective, il s'agit aussi d'aider au développement des transports en communs comme mode transport alternatif.

Un questionnaire sera diffusé auprès de la population pour respecter les besoins.

Laurent Domingues : *En 1995, la ligne 1 venait jusqu'à Glisy, au bout d'un an, cela s'est arrêté.*

Roselyne Hémart : *J'ai rencontré Alain DAVID sur le thème de la bibliothèque, un audit va être effectué pour afficher une offre globale.*

Peu de choses avanceront en 2010.

Pour ce qui est de l'utilisation de la salle multi fonction, Amiens Métropole semble être disposé à laisser un accès au titre de la culture, peu de moyens nous seront accordés.

Sylvie Angot : *Lors du dernier conseil d'Ecole, les parents d'élèves présents, en particulier ceux qui représentent les élèves de Blangy-Tronville ont mis en évidence que la personne qui remplace Ingrid posait plusieurs difficultés directement attachées à l'exécution de sa mission, dans la suite de quoi il a été aussi proposé que son contrat ne soit pas renouvelé.*

Elle réalise 130 à 140h / mois s'il n'y a pas de vacances scolaires dans le mois.

Les parents d'élèves qui ont manifesté leur mécontentement sont originaires de Blangy.

Son contrat ne sera pas renouvelé à l'échéance du 2 avril.

Suspension de séance

Le secrétaire de Mairie : *Je vous informe qu'un nouvel incident s'est produit à la cantine, un enfant a craché dans l'assiette de son voisin, il y a lieu d'activer le règlement intérieur.*

Reprise de séance

Pascal Ponge : *J'ai réceptionné un courrier du Président de l'association Faune Nature et traditions qui souhaiterait qu'on lui mette un local à disposition afin de stationner la barque qu'ils utilisent ainsi que du matériel.*

Guillaume Fournet : *Je vous ai passé un message sur l'organisation de la Fête des voisins, on pourrait imaginer que chaque conseiller pourrait inviter ses voisins et provoquer un rassemblement avec ses voisins.*

Lucrèce Pini : *Je souhaiterai un papier dans les boîtes aux lettres contre la divagation des chiens.*

A 22 heures 45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers Municipaux,